



NOTE D'INFORMATION

CONSERVATOIRE LES DEUX MUSES

Objet : Modernisation de la régie unique - paiement des cotisations par prélèvement automatique

Réf. : MRR/AA – 23.2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives de ses usagers, la Ville de Melun met en place à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, le règlement échelonné sur dix mois par prélèvement automatique des cotisations du conservatoire.

Vous n'aurez plus à vous déplacer au conservatoire pour payer vos factures trimestrielles. En effet, la Ville de Melun s'est dotée d'un nouveau service Mairie+ centralisé sous la forme d'un Guichet Unique vous permettant d'effectuer en ce même lieu différentes démarches administratives ou vos inscriptions aux activités municipales. Peut-être utilisez-vous déjà l'accès en ligne « Espace Citoyen » ?

Vous n'aurez plus de courrier à envoyer. Votre paiement sera directement prélevé sur votre compte bancaire, conformément aux factures mensuelles qui vous seront adressées à l'avance. Vous connaîtrez ainsi le montant qui sera prélevé sur votre compte.

Vous recevrez à compter du 15 juillet 2019, les dossiers de réinscription au conservatoire pour la rentrée prochaine, accompagnés d'un appel de cotisation annuel à titre informatif.

Si vous changez de compte ou d'agence bancaire en cours d'année, n'oubliez pas d'informer le service du Guichet Unique de la Ville de Melun et de lui transmettre dans les meilleurs délais votre nouveau RIB.

Il vous suffit de compléter, dater et signer l'autorisation de prélèvement jointe et de la retourner au conservatoire accompagnée d'un RIB. Vous bénéficierez du prélèvement automatique dès la première facture qui vous parviendra dans le courant du mois d'octobre 2019.

A défaut de souscription, vous aurez à vous déplacer ou à adresser par courrier votre paiement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public au service Mairie+ ou à acquitter par espèces au Guichet Unique le montant de la facture correspondante.

Espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Marie-Rose RAVIER,


Conseillère Municipale Déléguée.